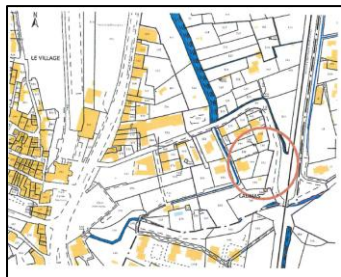
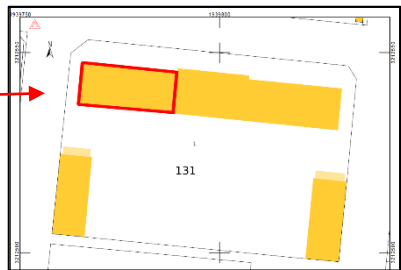


Déclaration préalable pour la réfection de toiture

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
 - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.

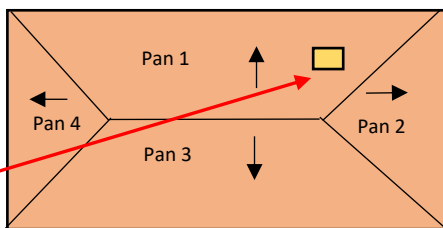
- **Délai d'instruction du dossier complet :**
 - Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)

- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne	Dépôt papier
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p>CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
<p>PLAN DE SITUATION (DP1)</p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}.</p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</p>	
<p>PLAN DE MASSE (DP2)</p> <p>Vous pouvez réaliser le plan de masse échelle de 1/500^{ème} sur le site internet www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Indiquer la toiture concernée par le projet.</p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse</p>	<p>Toiture concernée</p>  <p><i>Echelle 1/500^e</i></p>

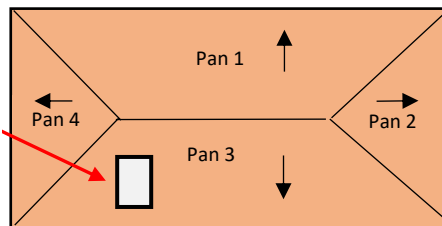
PLAN DE TOITURE (DP4)

Avant travaux



Cheminée
Supprimée

Après travaux



Fenêtre
de toit

Vous pouvez également fournir un devis non chiffré des travaux à effectuer.

En secteur ABF, il convient de fournir **UNE NOTICE COMPLEMENTAIRE DP11** descriptive de TOUS les matériaux utilisés, dont leurs teintes, ainsi que leur mise en œuvre.

L'INSERTION (DP5 et DP6)

Avant travaux



Après travaux



PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie de l'emplacement de la future clôture. Pour les clôtures sur rue, faire la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.

De près



De loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr